

MAIRIE DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

Compte-rendu Conseil municipal

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, les membres du conseil municipal de la commune de Tessancourt-sur-Aubette, se sont réunis à dix-huit heures en la salle du conseil de la mairie de Tessancourt-sur-Aubette, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le quinze novembre deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 15 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Paulette FAVROU, Maire, Madame Julie MARFAING, Monsieur Patrick SICRE-FLORENCE, Madame Virginie LEROY, adjoints, Madame Lydia ALVES VILAS BOAS, Monsieur Xavier BASSET, Madame Anne-Sophie PICKARSKI, Madame Margarida BOBEZE, Monsieur Alain DELAISSE, Monsieur Olivier PASTRE, Monsieur Denis STIGER, Monsieur Alexandre LECONTE, conseillers municipaux.

EXCUSÉS :

Monsieur Youri MARTINEZ, pouvoir donné à Madame MARFAING
Monsieur Sébastien DERNY, pouvoir donné à Madame FAVROU
Madame Laetitia LE BIHAN

Madame le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers ont été destinataires de leur convocation, et procède à l'appel des membres présents.

Madame Julie MARFAING assure le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil : pas d'observation, le procès-verbal est validé.

1. Délibération concernant le concours de décorations et illuminations de Noël

La commission animation, représentée par Mesdames LEROY et PICKARSKI, soumet à l'accord du conseil le règlement du concours de décorations de Noël, comportant une remise de récompenses à tous les participants, et plus particulièrement aux trois meilleurs concurrents. Il est précisé que le jury ne pourra pas rentrer dans les propriétés, et que les membres du conseil pourront participer au concours, mais ne pourront recevoir de lot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement du concours de décorations et illuminations de Noël, à l'unanimité.

2. Délibération pour dérogation au repos dominical

Comme chaque année, à la demande de la communauté urbaine, une délibération est requise pour valider les demandes de dérogation au repos dominical soumises à la commune. Seul le supermarché AUCHAN est concerné sur le territoire. Pour l'année 2022, deux dimanches d'ouverture (de 08h30 à 14h00) sont soumis à l'approbation du conseil, à savoir les dimanches 02 et 09 janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la dérogation au repos dominical pour l'année 2022, à l'unanimité.

3. Présentation des orientations générales du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

Le RLPi, est un outil de cohérence territoriale, qui permet d'assurer un équilibre entre la protection du cadre de vie et des paysages, et le droit à la diffusion d'informations par les acteurs économiques. Les membres du conseil ont tous été destinataires de la restitution du diagnostic aux communes. Madame le Maire leur rappelle en outre que la 2^{ème} réunion d'information publique (en distanciel) est accessible le 23 novembre 2022 sur inscription via le site internet de la communauté urbaine gpseo.fr. La commune de Tessancourt-sur-Aubette est relativement peu impactée, au regard de son appartenance au Parc National Régional du Vexin Français.

L'ensemble du conseil confirme avoir pris connaissance de la procédure d'élaboration du RLPi.

4. Délibération des 1 607 heures

Madame le maire expose que la délibération portant sur les 1 607 heures entérine la mise en place du régime des 35 heures pour les agents publics territoriaux, en mettant fin aux régimes dérogatoires. La commune de Tessancourt-sur-Aubette n'ayant pas recours aux régimes dérogatoires, tous ses agents étant employés sur la base de 35 heures hebdomadaire, il s'agit d'une régularisation administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délibération sur les 1 607 heures, à l'unanimité.

5. Délibération pour attribution de bons de chauffage

Madame LEROY propose de reconduire, comme les années précédentes, la délivrance d'un bon de chauffage d'un montant de 190€ aux administrés non imposables, âgés de plus de 70 ans, sur demande et sur présentation de justificatifs. Une demi-douzaine de foyers en sont généralement bénéficiaires au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délibération pour attribution de bons de chauffage, à l'unanimité.

6. Délibération pour Décision Modificative budgétaire

Point reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

7. Budget 2020 de la CU GPSEO : information sur la mise à disposition des élus du rapport d'activité et du compte administratif 2020

L'ensemble du conseil a été destinataire du rapport d'activité pour l'exercice 2020, de la communauté urbaine GPSEO.

Madame le Maire informe les élus que l'ensemble des pièces du compte administratif 2020 de la communauté urbaine est consultable en mairie sur simple demande auprès du secrétariat.

L'ensemble du conseil confirme avoir reçu le rapport d'activité 2020 et avoir accès au compte administratif 2020 de la communauté urbaine GPSEO.

8. Renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours

La dérogation pour instaurer un temps scolaire sur 4 jours, demandée depuis la rentrée de septembre 2018 lors de la mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaire), est arrivée à son terme depuis la rentrée de septembre 2021.

Il convient donc de la renouveler, mais pour ce faire, l'avis de la commission scolaire qui s'est tenue le 16 novembre était nécessaire. La commission scolaire s'étant montrée favorable au maintien de l'organisation scolaire sur 4 jours, Madame le Maire propose de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, à l'unanimité.

9. Avenant de prolongation de la convention avec le CIG relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

Madame le Maire expose qu'une réorganisation du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France), chargé du suivi et de la gestion de carrière des agents de la commune, nécessite la prise de cette délibération afin de prolonger la convention en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation de la convention avec le CIG, à l'unanimité.

10. Délibération pour la signature de la convention de mise à disposition du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) avec la CU GPSEO

Madame le Maire rappelle au conseil que les autorisations d'urbanisme de la commune sont instruites par les services de la communauté urbaine GPSEO.

En prévision de l'accès à la numérisation des dépôts de dossiers d'urbanisme qui sera proposé à tous, professionnels comme particuliers, la CU met à la disposition des communes du territoire un guichet numérique. Afin de pouvoir en disposer, il convient de signer une convention avec la communauté urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du GNAU avec la communauté urbaine GPSEO, à l'unanimité.

11. Délibération pour la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de l'opération « Sport Santé »

Le Comité départemental olympique et sportif des Yvelines (CDOS78) déploie actuellement, en relation avec l'ARS, un dispositif de sport sur ordonnance à l'attention de personnes ayant une affection de longue durée et/ou une obésité et/ou une hypertension, sur plusieurs petites communes rurales du territoire.

L'ensemble des coûts est pris en charge, il est seulement demandé aux communes partenaires de mettre à disposition une salle. Il est ainsi proposé au conseil de prêter la salle des fêtes pour l'organisation des ces séances, une heure trente environ par semaine, les jeudis après-midi, de début janvier à fin mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle des fêtes, à l'unanimité.

12. Concertation relative à la modification n° 1 du PLUi : information des élus

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a engagé la 1^{ère} révision du PLUi voté en janvier 2020. Cette procédure de révision devrait arriver à son terme au cours du 2^{ème} semestre 2023, comme stipulé dans l'information diffusée à l'ensemble du conseil. L'ensemble de la procédure ainsi que les propositions de modifications sont à l'initiative de la communauté urbaine, destinataire, également, des requêtes déposées au cours de l'enquête publique.

L'ensemble du conseil confirme avoir pris connaissance de la mise en œuvre de la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

13. Point divers

- Projet de méthanisation : le dossier de permis de construire a été déposé par les pétitionnaires courant septembre. La commune a été sollicitée afin qu'ils puissent organiser une réunion publique d'information avant la fin de l'année.
- Fêtes de Noël : le spectacle de Noël des enfants se tiendra à la salle des fêtes, le dimanche 12 décembre (un seul parent autorisé, et pass sanitaire exigé).
- Visite de l'Assemblée Nationale le 26 novembre pour les élus : un covoiturage est proposé à ceux qui le souhaitent.
- Rappel des dates des prochaines élections :
 - o Présidentielles les 10 et 24 avril 2022
 - o Législatives les 12 et 19 juin 2022



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18 H 45.

Le Maire,
Paulette FAVROU



P. Favrou